

# La pépinière d'activités maraîchères du Grand Besançon



vente de légumes  
à Thise-Chalezeule

Graines  
de  
maraîchers



# Pourquoi une telle pépinière ?

En France, la demande de légumes locaux en vente directe est supérieure à l'offre.

Cet état de fait se vérifie dans le Grand Besançon. Actuellement, les légumes vendus en circuits courts proviennent de l'extérieur de l'agglomération (Haute-Saône, Bourgogne...) et les projets de nouveaux marchés locaux sont souvent freinés par le manque de légumes.

L'installation de maraîchers constitue donc un enjeu important.

## Un besoin d'accompagnement

De nombreuses personnes souhaitent s'installer en production maraîchère. Pourtant, aucune installation à temps plein n'a pu voir le jour sur le territoire grand bisontin ces dernières années, car, d'une part, **l'accès au foncier reste très difficile** dans l'agglomération; d'autre part, **l'isolement des maraîchers** empêche les échanges d'expérience et le partage des frais ou tâches.

## Sur le principe de la pépinière d'entreprises

C'est sur la base de ce constat et, forts de l'assurance qu'une collectivité pouvait porter un projet capable de libérer du foncier et de proposer une mutualisation des moyens, que le Grand Besançon et ses partenaires ont développé **un projet d'accueil de maraîchers leur permettant de tester leur activité en «pépinière»**, comme cela existe dans d'autres filières.

## 2 questions à Françoise PRESSE,

Vice-présidente du Grand Besançon en charge du développement durable et de la transition énergétique

**Pourquoi l'installation d'une pépinière d'activités maraîchères était-elle si importante pour le Grand Besançon ?**

**Françoise PRESSE :** Nombre des actions du Plan climat air énergie territorial démontrent le souci constant du Grand Besançon pour la préservation de l'environnement en général, et le développement de l'agriculture périurbaine et des filières courtes en particulier. Sur un territoire où l'urbain et le rural sont si liés, l'engagement de l'agglomération en faveur de la production locale est naturel et ancien : depuis 2004 et le programme SAUGE, la Communauté d'agglomération a agi pour la mise en place de marchés de producteurs locaux, comme ceux de Pugey, Morre et Gennes. Il était logique de se préoccuper de l'approvisionnement de ces marchés. Et puisque le Grand Besançon est aussi compétent en matière économique, nous disposons de l'expérience pour monter cette pépinière d'entreprises un peu spéciale. «Graines de maraîchers» est une suite logique à nos actions environnementales.

**Quelles évolutions sont attendues pour ce site ?**

**Françoise PRESSE :** L'ensemble des éléments sont déjà en place : terrains, matériels, tunnels et bâtiment de stockage et de vente sont fonctionnels. Mais sur ce terrain de 16 hectares qui est partagé avec les Jardins de Cocagne, nous voulons pousser la démarche environnementale encore plus loin. Nous envisageons donc de planter des haies pour préserver la biodiversité. Elles sont bien utiles tant pour la faune et la flore, que pour fixer du carbone ou préserver les exploitants de la rudesse de la bise .



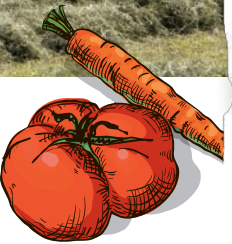


## SAUGE et la charte de l'agriculture ont préparé le terrain



Dès 2004, le Grand Besançon et ses partenaires (Chambre d'agriculture du Doubs, AFIP Bourgogne Franche-Comté et CFPPA de Châteaufarine) ont réfléchi à la mise en place d'actions dans le cadre d'un programme baptisé SAUGE (Solidarité agricole et urbaine pour des gains environnementaux et économiques en matière d'emploi). Il s'agissait déjà à l'époque de développer les liens entre la campagne grand bisontine et la ville centre, en cherchant à favoriser l'installation d'activités agricoles porteuses d'emplois. Le programme SAUGE s'est concrétisé notamment par la mise en place de formations aux métiers de la nature ou la création de marchés de producteurs locaux (Ex : Pugey en 2007).

En 2010, une autre étape importante était franchie avec la signature de la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine. Ses objectifs : maintenir une agriculture dynamique sur le territoire, favoriser ses liens avec la ville et appuyer ses démarches en faveur de l'environnement.



### L'histoire d'un projet : la pépinière maraîchère en quelques dates

**2009-2011** : réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'une pépinière et d'une zone d'activités maraîchères en agriculture biologique. Elle propose un 1<sup>er</sup> modèle pour le montage de ce type de projet.

**2012** : Réflexions autour du site des Andiers et chiffrage des investissements.

**19 décembre 2012** : délibération pour la signature de la convention de partenariat entre le Grand Besançon, les Jardins de Cognition et la Chambre d'agriculture pour la gestion de la pépinière.

**28 mars 2013** : validation du projet maraîcher aux Andiers et du plan de financement des investissements.

**Septembre 2013** : appel à candidatures pour l'accueil des 3 premiers maraîchers.

**Décembre 2013** : choix des maraîchers (lire P6).

**De mars à novembre 2014** : premiers travaux (tunnels de culture, irrigation, bâtiment - lire P4-5).

**De février à mai 2015** : finalisation des travaux et installation de la pépinière et des Jardins de Cognition.

**4 juin 2015** : Inauguration de la pépinière, baptisée «Graines de maraîchers».

### Quelques projets réalisés dans le cadre de SAUGE

**2007** : introduction de produits locaux dans les restaurants des logements-foyers et création du marché de producteurs de Pugey

**2008** : création de l'AMAP du panier de l'Aneth et lancement des Paniers fermiers de Velotte

**2009** : création des marchés de Pelousey, Morre et Gennes.

**Chaque année depuis 2010** : organisation de «Parties de campagne», des visites de fermes dans le Grand Besançon.

**2007, 2010 et 2014** : éditions du dépliant «où trouver des produits fermiers près de chez vous ?»



## Un terrain et des installations partagés

La pépinière est installée sur un site propriété du Grand Besançon. Là, 10 ha sont cultivés par les Jardins de Cocagne et 6,4 ha par les maraîchers en pépinière. Ces 6,4 ha étaient précédemment cultivés par un éleveur laitier de la commune de Chalezeule.

Acquis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ils auraient pu accueillir des activités commerciales comme dans la zone alentour. Mais, dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture périurbaine, la collectivité a choisi de laisser ces terres à des activités de maraîchage pour au moins 15 ans.

Sur cet espace commun, les aménagements sont utilisés conjointement par les Jardins de Cocagne et les pensionnaires de «Graines de maraîchers».

A noter que les terrains déjà exploités par les Jardins de Cocagne sont labellisés en Agriculture biologique, les nouveaux terrains affectés au projet sont en conversion depuis l'automne 2013, et pourront revendiquer le label «AB» à l'automne 2016.



## Les aménagements réalisés sur le site par le Grand Besançon

Pour permettre aux maraîchers sélectionnés de tester leur activité dans les meilleures conditions et accueillir les 40 personnes en insertion des Jardins de Cocagne, la Communauté d'Agglomération a investi dans :

- un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> (dont 180 m<sup>2</sup> chauffés) comprenant :
  - 3 bureaux, une salle de réunion, une salle commune
  - des vestiaires et sanitaires
  - un magasin de vente
  - des espaces de stockage de légumes : tempérés, chambre froide...
  - une salle de lavage et conditionnement
  - un garage pour le matériel de culture (tracteurs...)
  - des espaces de stockage de terreau, outillage, carburant...
- 3 000 m<sup>2</sup> de tunnels non-chauffés dédiés à la pépinière
- une serre de 150 m<sup>2</sup> pour la production de plants (chauffée)
- un forage et un réseau d'irrigation (forage, pompe, cuve de stockage, tuyaux de desserte enterrés et points de branchement)...





## Le matériel fourni par les Jardins de Cocagne

Voisins et même colocataires du bâtiment, les Jardins de Cocagne apportent leur aide aux maraîchers en pépinière. Outre une expertise et des conseils, l'association met à disposition des graines de maraîchers du matériel de culture. Ainsi, plusieurs engins agricoles (tracteurs, épandeur, arracheuse, bineuses...) sont mis en commun pour les opérations quotidiennes de culture.

## Un accompagnement complet pour les maraîchers

Les trois maraîchers retenus pour être les « Graines de maraîchers » bénéficient d'une aide continue : depuis leur entrée dans la pépinière jusqu'à leur installation, et pour une durée maximale de 3 ans, ils sont suivis et accompagnés. Ils peuvent ainsi s'appuyer sur la mise à disposition d'un outil de production, moyennant une redevance d'occupation et une participation aux amortissements et frais d'entretien du matériel.

En complément, le montage de « Graines de maraîchers » leur permet de bénéficier d'un hébergement juridique : les porteurs de projets sont en contrat avec Coopilote, via un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).

Coopilote :

- leur donne l'usage d'un compte bancaire pour leur activité,
- réalise les déclarations sociales et fiscales,
- leur fournit le n° SIRET pour leur activité.

La structure propose aussi un appréciable accompagnement technique :

- réalisé par Coopilote sur les volets gestion d'entreprise : comptabilité, démarches commerciales, prévisionnels d'activité...
- assuré par les Jardins de Cocagne sur le volet technique agricole : formations de base sur le plan de culture, la préparation des sols, accompagnement individuel sur les choix culturaux (diagnostic sanitaire, modalités de désherbage...).



## Sortir de pépinière et réaliser leur projet avec l'appui de la Chambre d'agriculture

Enfin, la Chambre d'agriculture aide également les trois hébergés dans le montage de leur projet et leur installation en sortie de pépinière. La Chambre d'Agriculture assiste d'ailleurs le Grand Besançon dans la recherche de terrains agricoles qui pourront être cédés aux maraîchers dans l'agglomération.



## Qui sont les « Graines de maraîchers » ?

Pour sélectionner les 3 premiers maraîchers qui pourront tester leur projet professionnel en pépinière, le Grand Besançon a établi des critères et diffusé un appel à candidatures.

Pour l'entrée en pépinière, un diplôme agricole de niveau IV (ou son obtention pendant les 3 ans de test) est exigé. Le choix s'effectue aussi notamment sur l'expérience pratique et le projet d'installation des candidats.

Les maraîchers accueillis sur site ont déjà une formation ou expérience de la production maraîchère et des bases de gestion d'entreprise.

Ils pourront rester en pépinière pendant 3 ans (durée maximale), période pendant laquelle ils devront chercher à s'installer de manière autonome, autour de Besançon.

## Témoignage d'Yves ANDRE, l'une des trois « graines » de maraîchers



**Comment avez-vous été sélectionné pour intégrer la pépinière ?**

YA : J'ai répondu à un appel à candidature lancé par le Grand Besançon en septembre 2014. J'ai d'ailleurs rencontré les services de l'agglomération pour avoir des précisions sur la démarche avant de déposer mon dossier. Sur les

17 candidatures reçues par l'agglomération, 6 ont été choisies pour passer un entretien. Je me suis retrouvé au bout du compte parmi les 3 porteurs de projets retenus pour entrer en pépinière.

**Quel a été votre parcours avant l'entrée en pépinière ?**

YA : Après le lycée, j'ai opté pour une formation agricole, en aménagement paysager. J'ai décroché un BTS puis j'ai travaillé dans l'arboriculture, notamment dans la récolte et conditionnement des cerises et des abricots dans la Drôme, en tant que saisonnier. Mais cela fait 10 ans que j'habite dans le Grand Besançon et le projet de pépinière m'a immédiatement intéressé.

**Quelles sont vos relations avec les Jardins de Cocagne et le Grand Besançon ?**

YA : Elles sont très bonnes. Ils nous offrent un vrai accompagnement et, dans le même temps, nous avons déjà l'impression d'être à notre compte. Nous avons le choix des horaires, des types de production... tout en étant libérés des démarches administratives, de la recherche du foncier. Les Jardins de Cocagne nous mettent même à disposition le matériel nécessaire à nos cultures. On se sent suivis et libres à la fois.

**Comment commercialisez-vous vos produits ?**

YA : En ce qui me concerne, j'ai choisi de mettre en place un système associatif d'abonnement annuel pour la fourniture de paniers à des particuliers. Je propose 3 calibres de paniers et les compose en fonction de la récolte du moment, chaque mois, de mai à décembre. Mes 2 collègues « Graines de maraîchers », Adeline et Amélie, font de même mais elles ont aussi choisi de vendre leurs légumes sur le marché de producteurs de Gennes.



# Les partenaires qui aident les graines de maraîchers à grandir

Pour monter le projet de la pépinière d'activités maraîchères, 4 partenaires ont unis leurs forces.

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**
  - Mise à disposition du terrain
  - Réalisation des aménagements
  - Financement du fonctionnement de la structure
- **Les Jardins de Cocagne**
  - Mise à disposition du matériel de culture
  - Conseil sur les techniques maraîchères et gestion du site (suivant MAPA)
- **La Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort**
  - Construction d'un parcours de formation avec les maraîchers
  - Accompagnement de leur projet d'installation (recherche de foncier, étude technico-économique, commercialisation...)
- **Coopilote**
  - Hébergement juridique de l'activité des maraîchers
  - Accompagnement sur le volet gestion comptabilité pendant le test



## Le budget de l'opération

### • Investissements réalisés par le Grand Besançon

Maîtrise d'œuvre	60 000 € HT
Études	8 000 € HT
Bâtiment	477 000 € HT
Forage et irrigation	112 000 € HT
Tunnels et serre	72 000 € HT
<b>Total</b>	<b>729 000 € HT</b>

### • Financements

Région Franche-Comté	100 000 €
Département du Doubs	90 000 €
Chambre d'agriculture Doubs Territoire de Belfort	25 000 €
ADEME	25 000 €
Autofinancement du Grand Besançon	489 000 €
<b>Total</b>	<b>729 000 €</b>

### • Investissements réalisés par les Jardins de Cocagne

Matériel d'irrigation	42 447 € HT
Tracteurs et outils attelés	68 144 € HT
Véhicules de livraison	16 601 € HT
Petit matériel	26 331 € HT
<b>Total</b>	<b>153 523 € HT</b>

### • Financements

FEADER	6 400 €
Région Franche-Comté	34 749 €
Département du Doubs	10 000 €
Fondation Vinci	25 000 €
GRDF	1 500 €
Fondation Agir Pour l'Emploi	20 000 €
Fonds propres Julienne Javel	55 874 €
<b>Total</b>	<b>153 523 €</b>

## Infos pratiques

### Où se situe la pépinière « Graines de maraîchers » ?

La pépinière est installée sur la zone Besançon Thise Chalezeule, au carrefour de ces trois communes. Elle est à proximité immédiate de la déchetterie des Andiers et du centre de secours des sapeurs pompiers de Besançon Est, **chemin de la Combe Balland à Chalezeule.**



### Pour acheter des légumes aux Graines de maraîchers :



**Sur place  
au magasin :**  
**Mardi :: 17h-19h**  
**Mercredi :: 17h-19h**  
**Jeudi :: 17h-19h**  
**Vendredi :: 17h-19h**  
**Samedi :: 10h-14h**

En parallèle, les maraîchers ont créé leurs **AMAP** (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), vont sur les **marchés de producteurs** du Grand Besançon, travaillent avec des **restaurateurs locaux** ou des systèmes de vente existants...

### Contacts et infos sur le projet et son montage :

Grand Besançon - Service environnement  
03 81 65 02 47  
environnement@grandbesancon.fr